



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pommes : Provence-Alpes-Cote d'Azur

Question écrite n° 3603

## Texte de la question

M Jean-Pierre de Peretti Della Rocca attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la crise économique que subissent les exploitations fruitières de la région Provence-Alpes-Cote d'Azur. La campagne de pommes 1987-1988 a été la plus mauvaise qu'ait connu le secteur, le marché a été en situation de crise permanente et s'est retrouvé en fin de campagne dans un état désastreux, les pertes estimées allant de 10 000 francs à 25 000 francs par hectare de pommiers. La campagne 1988-1989 se présente sous des auspices défavorables en raison des conditions climatiques très humides du printemps qui ont affecté l'épiderme des fruits et ont entraîné un véritable sinistre qualitatif. Toute la production du Sud de la France, et en particulier celle de la Provence, connaît un taux de russeting record, malgré les efforts techniques déployés par les producteurs. Par ailleurs, il faut noter que les estimations de récolte au niveau européen s'élèvent à 9 000 000 de tonnes contre 7 000 000 de tonnes en 1987. Aussi, les producteurs de notre région ont été dans l'obligation d'orienter 40 à 50 p 100 de leur production vers le retrait. Il importe donc de définir une véritable politique nationale prévoyant les modalités de dédommagement des producteurs concernés à l'instar de la législation adoptée pour les catastrophes naturelles. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour pallier ce sinistre économique et assurer un revenu décent aux producteurs concernés.

## Texte de la réponse

Reponse. - Lorsque le marché des fruits et légumes est victime de déséquilibres conjoncturels importants, le Gouvernement prend des mesures appropriées qui permettent de pallier les conséquences pour les agriculteurs de la dégradation du marché. Néanmoins, les objectifs du Gouvernement sont d'inciter à une politique de qualité des produits et d'organisation des filières.

## Données clés

**Auteur :** [M. de Peretti Della Rocca Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Non-Inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3603

**Rubrique :** Fruits et légumes

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 1988, page 2768